

Pour bien commencer avec le Cloud

-
- Pour s'informer sur les solutions et les services du Cloud
 - Pour déterminer si le Cloud correspond à vos besoins
 - Pour bien initialiser votre démarche vers le Cloud
-



I - Le Cloud : qu'est-ce que c'est ?

Actuellement, de nombreuses entreprises migrent leurs ressources informatiques vers le Cloud. En quoi consiste ce type de solution et pourquoi fait-il autant parler de lui ?

De quoi parlons-nous ?

Le Cloud computing est un modèle qui permet d'utiliser des ressources informatiques (données, logiciel...) hébergées sur le Web (nuage, ou **Cloud** en anglais) à la demande. L'ensemble des services d'hébergement, de communication et de traitement des données est fourni par un ou plusieurs fournisseurs.

Quel est l'intérêt pour un chef d'entreprise ?

Utiliser une solution dans le Cloud permet d'accéder à tout moment aux données de votre entreprise.

Vous pouvez par exemple, vous connecter à votre comptabilité via un PC, un ordinateur portable, une tablette ou un smartphone.

Avec une solution informatique dans le Cloud, vous ne possédez plus de logiciels en tant que tels : ils font partie d'un service ou d'un ensemble de services.

Le Cloud permet d'utiliser les données à la demande et en libre-service.

Le paiement des services (hébergement, logiciel) se fait à l'usage.

Les services s'adaptent rapidement au besoin. Certaines entreprises utilisent le Cloud pour presque toutes leurs activités. D'autres l'utilisent pour des fonctions concrètes et précises, telles que la simplification de l'enregistrement et du suivi des appels de l'équipe commerciale via un système CRM.

Quel que soit le mode d'utilisation que vous choisirez, le Cloud apportera davantage de flexibilité, de mobilité et de sécurité à votre entreprise.

Cette solution est Cloud si :

- 1 Le paiement est mensualisé, en fonction de l'usage qui est fait du service
- 2 L'utilisateur a la possibilité d'accéder aux applications où qu'il soit via un navigateur Web
- 3 Les sauvegardes sont automatiques
- 4 Le service s'adapte en fonction du développement de l'entreprise

Bien des entreprises utilisent le Cloud sans le savoir, par exemple leur messagerie électronique, comme Hotmail ou Orange, Facebook, YouTube, iCloud...

II - Cloud public, privé, communautaire ou hybride ?

On entend beaucoup parler de divers types de Cloud. Selon les fournisseurs de services, il existe en effet plusieurs modèles de déploiement :

Cloud Public

Infrastructure appartenant à un fournisseur de "Cloud services" et largement accessible, notamment par des particuliers ou des entreprises. Dans ce modèle, les ressources sont fournies par un prestataire et mutualisées pour un usage partagé par plusieurs clients. Le niveau de service est défini par le fournisseur. Il est identique pour tous les clients. Ce modèle de déploiement est le plus couramment utilisé par les éditeurs de solutions de gestion.

Cloud Privé

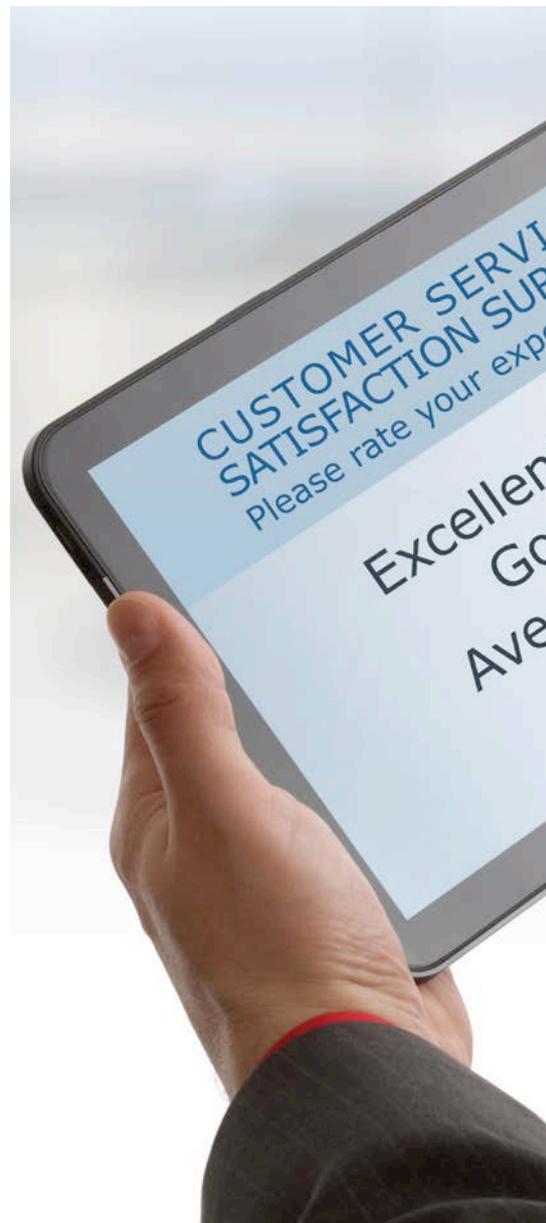
Infrastructure Cloud fonctionnant pour une organisation unique. Elle peut être gérée par l'organisation elle-même (Cloud privé interne) ou par un tiers (Cloud privé externe).

Cloud Communautaire

Infrastructure partagée par plusieurs organisations qui ont des intérêts communs (par exemple les exigences de sécurité, de conformité...).

Cloud Hybride

L'infrastructure se compose de deux nuages ou plus (privé, communautaire ou public), qui restent des entités uniques, mais qui sont liées par une technologie normalisée ou propriétaire.



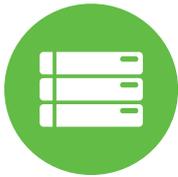
III - Le Cloud en action

De quoi parlons-nous ?



Messagerie électronique

Gérer son propre serveur de messagerie électronique requiert un travail et des ressources informatiques considérables. Les systèmes de messagerie électronique dans le Cloud offrent des fonctions identiques et évitent ces désagréments



Stockage de fichiers

Le stockage de fichiers dans le Cloud assure une flexibilité accrue et vous permet d'accéder aux données depuis tout ordinateur ou smartphone. Ainsi, vous et votre équipe disposez en permanence, à portée de main, des informations dont vous avez besoin, même lorsque vous n'êtes pas au bureau



Sauvegarde

Les services de sauvegarde dans le Cloud conservent automatiquement une copie de vos données en lieu sûr : vous n'avez pas à vous soucier des problèmes de fichiers corrompus ou d'incidents techniques. Par ailleurs, la charge de travail de votre équipe informatique est réduite.



CRM

Vous pouvez accéder depuis tout appareil connecté à Internet aux données clés de vos clients, ainsi qu'à votre agenda, actualisé en temps réel.



Gestion de l'activité et de la comptabilité

Vous pouvez travailler de manière à combiner les informations sur les ventes, les clients et les fournisseurs, de façon à bénéficier d'une vue d'ensemble sur les prévisions de l'entreprise et à gérer plus efficacement la comptabilité et la trésorerie. Ces informations sont stockées dans le Cloud pour y accéder à tout moment et en tout lieu.

Le Cloud : Une solution 100 % service pour des bénéfices multiples

Disponibilité

Les données sont disponibles 24h/24 et 7j/7.

Externalisation des contraintes de gestion du SI

L'entreprise est affranchie des coûts d'achat et de maintenance de l'infrastructure technique. L'entreprise n'a plus besoin d'internaliser ou de faire appel à des compétences techniques pour maintenir son infrastructure. Elle bénéficie des compétences de ses fournisseurs pour garantir l'accès à ses données.

Mise à jour automatique des composants logiciels

Les évolutions de versions des composants logiciels se font automatiquement. Elles n'engendrent aucune contrainte de déploiement pour l'entreprise, ni de vérification de conformité à l'infrastructure technique.

Réversibilité

Certains fournisseurs donnent à leurs clients la possibilité d'évoluer du mode on Premise (sur site) vers

le Cloud et inversement pour un coût maîtrisé (interfaces utilisateurs identiques, reprise des données). Les entreprises conservent ainsi la possibilité de choisir à tout moment leur mode d'exploitation

Flexibilité d'usage

L'entreprise peut dimensionner l'usage du service en fonction de ses besoins et le modifier selon la voilure de son activité (ajout/suppression d'utilisateurs), quand elle le souhaite, (ajout/suppression d'un module...). La plateforme adapte instantanément ses ressources techniques en fonction de la demande (nombre de connexions clients simultanées, volume de données).

Mises à jour des évolutions légales automatiques

La majorité des fournisseurs de solutions logicielles propose des mises à jour automatiques. Dans ce cas de figure, les PME abordent les évolutions légales et fonctionnelles en toute sérénité. Elles n'ont plus à se préoccuper de la conformité de leur solution de gestion.



Cloud et gestion : Une question de niveau de service



Sécurité

Les problématiques quotidiennes de sécurité d'accès, de sauvegarde et de restauration sont externalisées et automatisées. L'entreprise n'a pas à s'en préoccuper. Elle bénéficie du savoir-faire et des compétences techniques de ses fournisseurs pour garantir la sécurité des données.



Mobilité

Les données sont hébergées sur le Web. Elles deviennent accessibles en situation de mobilité. Elles sont également disponibles tout le temps et depuis n'importe quelle plateforme. Elles sont multi OS, multi support, (PC, portable, tablettes).



Simplicité de mise en service, d'utilisation et de personnalisation.

Le démarrage est rapide car limité au paramétrage du service (aucune installation logicielle ou hardware).

Un simple navigateur internet suffit.

Les standards utilisés et les capacités de paramétrage sont différents en fonction de chaque éditeur. Ils peuvent également proposer des solutions personnalisables à l'activité de l'entreprise et au métier des utilisateurs.



Accompagnement de proximité

Certains éditeurs proposent des services disponibles à la carte (formation, paramétrage ...) afin que les utilisateurs soient accompagnés quotidiennement dans l'usage de leur solution.

Les entreprises ne sont jamais seules.

IV - Le Cloud est-il fait pour vous ?

Oui,

- lorsque votre entreprise souhaite s'équiper d'un outil de gestion informatisé
- si vous souhaitez mettre à jour un système déjà existant
- si vous cherchez plus de flexibilité dans votre gestion des charges ou accéder à vos données en mobilité

Pour réduire les dépenses d'investissement

Les solutions Cloud ne nécessitent pas d'investissement initial (achat de serveurs, installation, achat de logiciel etc. ...) en dehors de l'achat d'un ordinateur et d'une ligne internet.

Étant donné que la plupart des services dans le Cloud sont facturés via un abonnement, la migration permet de réduire considérablement les dépenses d'investissement de capital (CAPEX).

Le paiement se fait généralement par abonnement fixe, qui peut être mensualisé ou annualisé.

En conséquence, les services Cloud sont considérés comme des coûts d'exploitation (OPEX) et sont donc complètement déductibles du résultat fiscal. Cela permet également d'améliorer le flux de trésorerie car l'argent n'est pas bloqué par l'infrastructure informatique.

En outre, le modèle de paiement par abonnement permet une flexibilité de gestion digne des grandes entreprises : le coût à l'utilisateur est modulable selon l'usage et prédictible dans le temps et le prestataire facture sur la base de l'utilisation du service chaque mois (par exemple, le nombre de paies effectivement calculées)..

Pour faire évoluer plus vite votre entreprise en fonction de vos besoins

Vous pouvez les adapter instantanément si le nombre d'employés change ou si l'entreprise est réorganisée et ce, sans perdre de temps à installer de nouveaux logiciels et équipements.

Pour accéder facilement à vos données lorsque vous n'êtes pas dans votre entreprise

Où qu'ils soient, les salariés peuvent accéder aux outils dans le Cloud à partir du moment où ils disposent d'une connexion à Internet.

Pour préserver la sécurité, la majorité des services protègent toutes les données d'entreprise grâce à un cryptage sécurisé et simplifient la définition de niveaux d'accès pour les différents groupes de salariés.



Protection des données stratégiques

Lorsque les entreprises envisagent de se lancer dans le Cloud, elles s'inquiètent souvent de savoir si leurs données seront en sécurité sur des serveurs administrés par un prestataire externe.

Les prestataires de services dans le Cloud mettent généralement en place des mesures de sécurité bien plus fortes que celles que la plupart des entreprises peuvent adopter en interne. Ainsi, pour la majorité des services dans le Cloud.



Les serveurs

Les serveurs se situent dans des centres de données hautement sécurisés et spécialement conçus pour les protéger des risques tels que les incendies, les inondations et les vols ;



Les sauvegardes

Les sauvegardes sont effectuées régulièrement (généralement, une fois par jour, mais certains prestataires vont au-delà de la norme) et elles sont conservées à un emplacement totalement distinct ;



Un centre de données

Un centre de données indépendant comprend des serveurs d'urgence, prêts à prendre le relais en cas de problème ou de défaillance du serveur principal ;



CRM

Vous pouvez accéder depuis tout appareil connecté à Internet aux données clés de vos clients, ainsi qu'à votre agenda, actualisé en temps réel.



Les données sont protégées

Les données sont protégées par un cryptage sécurisé, plusieurs pare-feu et d'autres mesures de sécurité conçues pour empêcher que des pirates y accèdent ;

V- Premiers pas dans le Cloud : quelles questions poser ?

Assurez-vous de vérifier la réputation des prestataires de services dans le Cloud auxquels vous envisagez de faire appel. Recherchez sur Internet s'ils ont fait l'objet de plaintes ou s'ils apparaissent dans les actualités et vérifiez qu'ils travaillent avec des entreprises telles que la vôtre

La sauvegarde est-elle incluse ?

La majorité des services dans le Cloud offrent un niveau de sauvegarde par défaut. Cependant, il convient d'examiner attentivement les politiques de sauvegarde du prestataire. Pour plus de garanties, vous pouvez également effectuer des sauvegardes locales des données clés.

Où sont stockées les données ?

D'après la législation européenne, le transfert de données personnelles (telles que les informations relatives aux clients) vers des pays en dehors de l'Espace économique européen (EEE) est uniquement autorisé si des mesures de protection adéquates sont prises.

- Si les serveurs du prestataire se trouvent en dehors de l'EEE, il est très probable qu'ils soient situés aux États-Unis. Dans ce cas, il convient de vérifier que votre prestataire entre dans le cadre de la sphère de sécurité (Safe Harbor Framework) entre les États-Unis et l'UE afin de vous assurer qu'il se conforme aux exigences en matière de protection des données ;
- Si le prestataire dispose de serveurs dans d'autres pays et régions, demandez conseil à l'ICO (Information Commissioner's Office) ;

Quelles sont les mesures de sécurité ?

La majorité des prestataires de services dans le Cloud a investi dans des mesures de sécurité élevées pour se protéger contre les attaques de pirates et de cybercriminels. Si possible, optez pour un prestataire de services dans le Cloud qui soumet régulièrement les systèmes à des audits de sécurité indépendants.

Quels sont les accords de niveau de service ?

Si vous utilisez le Cloud pour des activités essentielles à votre entreprise, leur non disponibilité peut représenter un coût très élevé.

Vérifiez que le niveau de service dont vous disposez vous assure le niveau de disponibilité qui vous convient et des compensations financières adéquates en cas de non-respect des conditions définies.

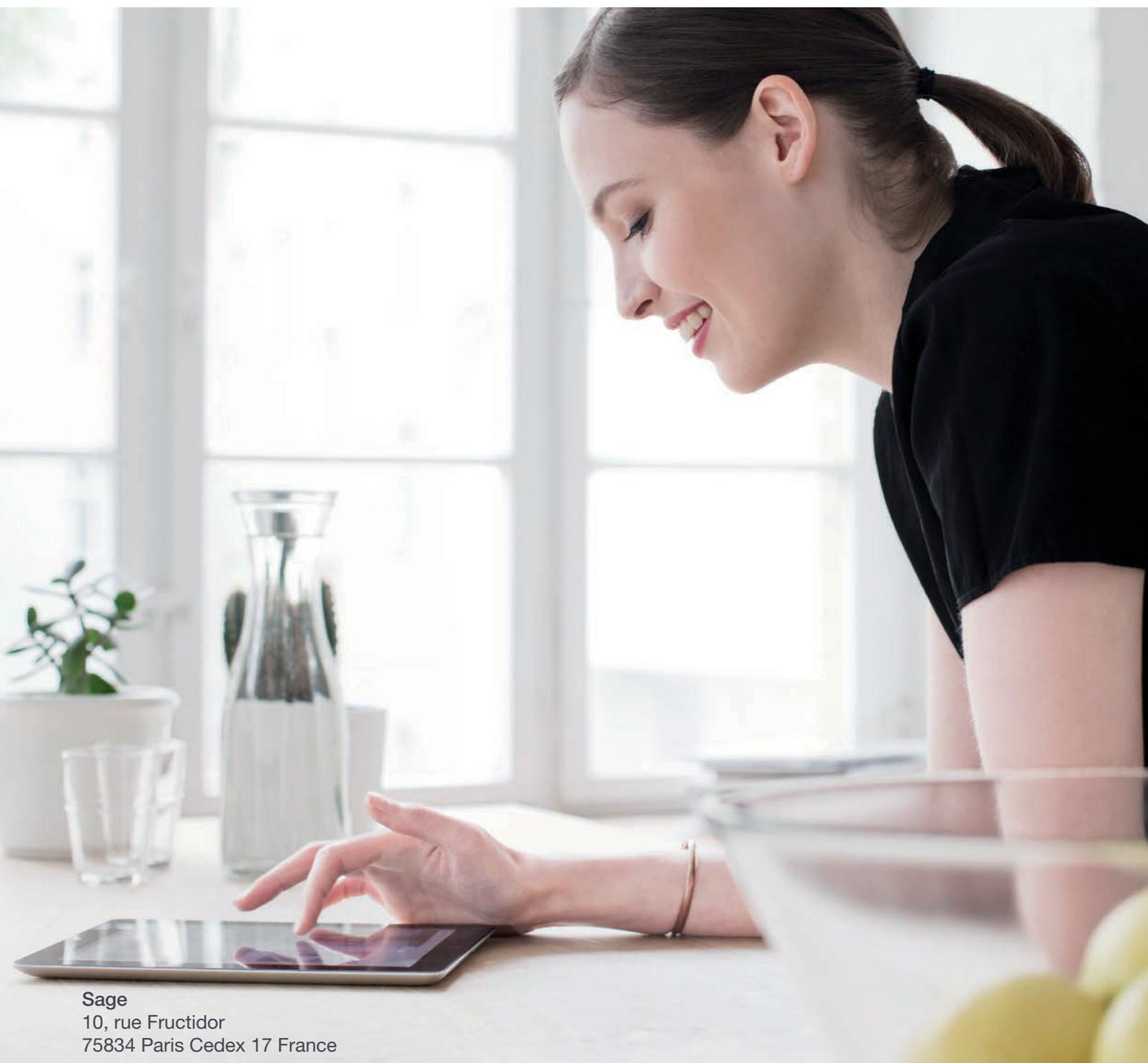


Nous contacter



0 825 825 603 (0,15 € TTC/min)

www.sage.fr



Sage
10, rue Fructidor
75834 Paris Cedex 17 France